

**COMMUNE DE CAMPUAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 04 MARS 2025**

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Vote : pour 8 contre 0  
Nombre de suffrages exprimés : 8  
Date de la convocation : 25/02/2025  
Date de publication : 07/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

**Présents :** Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP et Mathieu PRADALIER

**Représenté :**

**Excusés :** Aurélie DESMAZES, Guillaume GIROU et Adeline VERNHES  
Mathieu PRADALIER est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;  
Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration :
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après avoir délibéré, par 8 voix pour,

- APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

2025/07

**Thierry GOUMON,  
Maire**



**Mathieu PRADALIER  
Secrétaire de séance**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pradalier', written in a cursive style.